



**SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE
DES PERSONNELS TECHNIQUES
FORCE OUVRIERE**

Béziers, le 26 mai 2020

N° 01-05-20/PB

*Monsieur Stéphane BREDIN
Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme
75042 - PARIS Cedex 01*

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous solliciter suite à la parution au journal officiel des décrets n°2020-597 et n°2020-598 concernant les corps de la filière technique de l'administration pénitentiaire.

Afin que les CAP de liste d'aptitude de fin d'année concernant le plan de requalification puissent se tenir dans de bonnes conditions, nous souhaitons que les examens professionnels soient programmés avant la tenue de ces CAP.

De plus, conformément aux assurances que nous avons obtenues dans le cadre des groupes de travail, notre syndicat demande que des formations de préparation à cet examen professionnel soient ouvertes spécifiquement à tous les personnels techniques pénitentiaires qui entrent dans les conditions statutaires. En effet, à ce jour de nombreux agents souhaitant se préparer à ces examens professionnels ont été écartés car les places en formation ont été attribuées prioritairement à d'autres corps.

D'autre part, nous demandons aussi que les textes nécessaires à l'organisation des examens professionnels soient publiés. Aussi, je sollicite une audience avec vous pour faire le point sur la mise en place de ces examens professionnels.

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

Paul BONO